

**PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 3 Septembre à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes du Déluge, à La Drenne, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 19 août 2020

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 24

Présents :

Mesdames GRENOUILLON Sylvie – HERMAN Catherine – MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique – VIGNOLI Christiane – COURTAUT Sylvie (suppléante) – FOURNIER Lynda (suppléante) et Messieurs BOGAERT Francis – BOUILLANT Didier – CAUCHIES Daniel – CRESPEL Cyril – DUPUIS Olivier – KIESSAMESSO Philippe – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – MOKTHARI Abdelafid – PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – CHEVALIER Laurent (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – LIMA Paulo (suppléant).

Absents excusés :

Madame LEROY Annie – Messieurs BILLARD Laurent – BRELET Gilles – DUCLAY Sylvain – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOIX Pierre – GOUPIL Jean-Louis – LE CORRE Pascal – MOREL Jean-Charles – VANHOUTTE Denis – VASQUEZ Joël.

Pouvoirs :

Madame LEROY Annie donne pouvoir à Monsieur DELAVILLE Jean-Sébastien

Monsieur BOUILLANT Didier est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2020-19 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2020

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 5 mars 2020 ne suscite aucune remarque et **est donc adopté à l'unanimité.**

Délibération n°2020-20 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2020

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 24 juillet 2020 ne suscite aucune remarque et **est donc adopté à l'unanimité.**

Délibération n°2020-21 – Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Président présente le compte administratif 2019, lequel se résume comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 179 443,95 €uros
Recettes :	1 399 774,57 €uros
Solde d'exécution 2019 :	780 897,87 €uros
Excédent	1 001 228,49 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 572 690,76 €uros
Recettes :	786 479,25 €uros
Solde reporté 2019 :	1 224 168,10 €uros
Excédent	437 956,59 €uros

Résultat brut de clôture : 1 439 185,08 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	1 257 975,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 181 210,08 €uros

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame Christiane VIGNOLI, **approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019**, (Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote).

Délibération n°2020-22 – Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur DIEDRICH, Receveur du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la Trésorerie de Méru, a établi le compte de sa gestion 2019 dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019**.

Délibération n°2020-23 – Budget supplémentaire 2020

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2020 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 791 685,08 €uros** répartis comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	273 710,08 €uros
<u>Section d'investissement :</u>	1 517 975,00 €uros

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le budget supplémentaire 2020**.

Délibération n°2020-24 – Affectation du résultat

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter l'excédent d'exploitation à hauteur de 820 018,41 €, à l'article 1068 de l'investissement.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat pour la somme de 820 018,41 €uros, à l'article 1068**.

Délibération n°2020-25 – Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants afin de siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux dans laquelle siégeront également Monsieur Didier MALE, Président du ROSO ou son représentant, Michel BACELON administrateur du ROSO ainsi que Madame Marie-Pierre BERGERET qui représentera l'UDAF.

Le Comité Syndical, **désigne à l'unanimité**,

Délégués titulaires :

- CAUCHIES Daniel
- HERMAN Catherine
- DELAVILLE Jean-Sébastien
- THOMAS Jean-Jacques
- GRENOUILLON Sylvie
- Didier MALLÉ – ROSO
- BERGERET Marie-Pierre – UDAF

Délégués suppléants :

- MOKTHARI Abdelafid
- MAHEU Brigitte
- MARGERIE Dominique
- NEVEU Christian
- KIESSAMESSO Philippe
- Michel BACELON – ROSO.

Le Comité Syndical, **donne à l'unanimité, délégation au président du comité syndical**, pour saisir pour avis la CCSPL sur les projets de DSP, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Délibération n°2020-26 – Élection des membres de la Commission Agricole

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 7 élus du SMEPS (dont un Vice-Président).

Le Comité Syndical, **désigne, à l'unanimité**,

- PIGEON Emmanuel – Président de la commission
- HERMAN Catherine
- DELAVILLE Jean-Sébastien
- THOMAS Jean-Jacques
- VANDENABEELE Eddie
- VALLET Hervé
- BEAUVISAGE Valéry

Délibération n°2020-27 – Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Président indique que le règlement intérieur du SMEPS doit être approuvé dans les 6 mois suivant le renouvellement du comité syndical.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité, le règlement intérieur du SMEPS.**

Délibération n°2020-28 – Modification du régime indemnitaire

Monsieur le Président indique qu'il convient d'instaurer le régime indemnitaire dit RIFSEEP, pour les agents du SMEPS susceptibles d'en bénéficier, à compter du 1^{er} octobre 2020. Régime qui se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le Comité Syndical, **décide à l'unanimité, d'instaurer ce régime indemnitaire** à compter du 1^{er} octobre 2020 et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020 est composé des 10 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2020-19** – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 mars 2020
- **Délibération n°2020-20** – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 juillet 2020
- **Délibération n°2020-21** – Approbation du compte administratif 2019
- **Délibération n°2020-22** – Approbation du compte de gestion 2019
- **Délibération n°2020-23** – Budget supplémentaire 2020
- **Délibération n°2020-24** – Affectation du résultat
- **Délibération n°2020-25** – Constitution de la CCSPL
- **Délibération n° 2020-26** – Élection des membres de la Commission Agricole
- **Délibération n°2020-27** – Approbation du règlement intérieur
- **Délibération n°2020-28** – Modification du régime indemnitaire